

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 13 (1940)

Heft: 11-12

Artikel: Nouveaux immeubles de rapport à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-121276>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

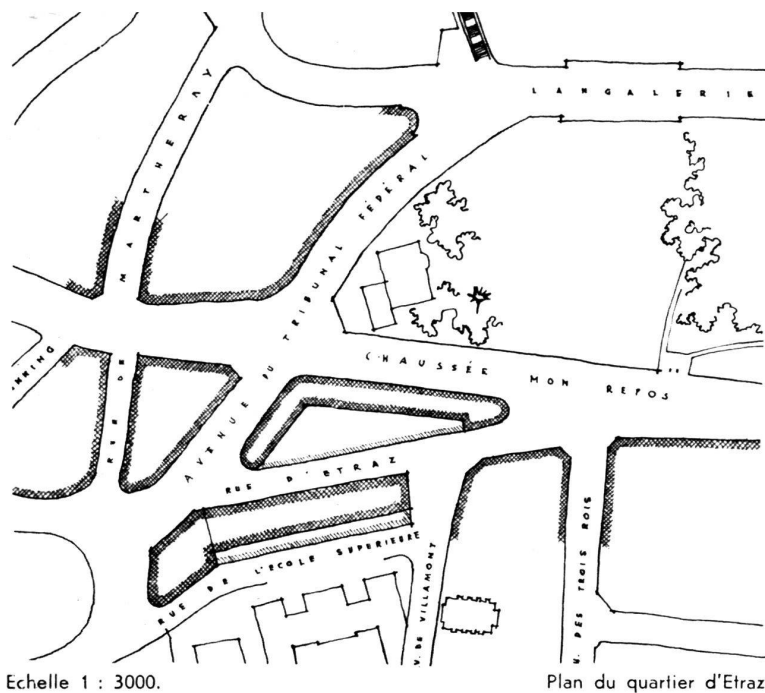
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



NOUVEAUX IMMEUBLES DE RAPPORT A LAUSANNE

RECONSTRUCTION DU QUARTIER D'ÉTRAZ

Nous présentons aujourd'hui trois œuvres des architectes **Favarger, Gorjat & Baehler, Pache & Roux**, construites tout récemment dans le même quartier de Lausanne, en bordure des rues Marterey, d'Etraz et d'une avenue nouvelle : l'avenue du Tribunal-Fédéral. L'exécution de ces trois immeubles avait été précédée d'une étude du Plan d'extension qui prévoyait le raccordement direct de l'avenue Benjamin-Constant à la chaussée Mon-Repos, sur le tracé actuel de la rue de l'Ecole-Supérieure. Les immeubles à construire entre cette dernière rue et la rue d'Etraz se seraient terminés en pointe et l'avenue Villamont, extrêmement raide d'ailleurs, aurait été fermée au nord par un escalier, les niveaux ne permettant pas un raccordement direct. Ce projet avait même reçu un commencement d'exécution. En prévision de la future liaison, les niveaux de la chaussée Mon-Repos, au droit du chemin des Trois-Rois avaient été abaissés, inconvénient que l'avantage du boulevard qu'on allait créer compensait largement. Hélas ! le projet fut abandonné... La seule trace qu'il ait laissée se trouve être précisément cet inconvénient.

De divers côtés, les boucliers se levèrent contre ce projet ; on alléguait les arguments les plus bizarres. Il ne résista pas à l'argument financier, illustrant à merveille l'impuissance des autorités municipales lorsque les intérêts financiers s'opposent à leurs intentions.

Le plan qui servit de base à la reconstruction de ce quartier et que nous reproduisons ci-dessus manque à coup sûr de grandeur. Tout le talent des architectes et le soin extrême qu'ils ont apporté à l'étude des façades comme des plans n'ont pu empêcher le plan d'ensemble d'être un compromis.

Les arrondis qui s'érigent soit entre la rue Marterey et l'avenue du Tribunal-Fédéral, soit entre celle-ci et la rue d'Etraz sont d'heureuses solutions, mais les volumes de l'ensemble des groupes laissent l'impression, non pas d'immeubles cohérents, au plan clair, mais au contraire d'une utilisation totale des moindres centimètres carrés de terrain. Les immeubles ne sont plus que des façades qui épousent un gabarit artificiel de géomètre. Nul besoin d'être grand clerc pour affirmer que les architectes eussent cent fois préféré œuvrer librement et créer des immeubles rationnels, sans s'astreindre à la gymnastique qu'exigent les courbures arbitraires des alignements. Il est décidément bien rare que les intérêts financiers concordent avec ceux de l'architecture...

L'aspect cahoteux des chaussées n'apparaît pas sur le plan. Les différences de niveaux sont considérables dans ce quartier comme partout à Lausanne. Un problème, qui ailleurs n'est qu'un jeu, devient à Lausanne un redoutable casse-tête. L'élargissement d'une artère ne se fait jamais sans amener des conflits de niveaux à tous les carrefours. On a cherché ici à créer une large percée vers le Tribunal fédéral. Mais cette voie est oblique par rapport à la pente générale du sol. De plus, sa pente se casse au départ par le croisement avec la chaussée Mon-Repos.

En voilà suffisamment — semble-t-il — pour regretter que l'accent ait été mis sur une artère de guingois à la place du boulevard qui, en prolongeant l'avenue Benjamin-Constant, eût assuré une excellente liaison avec tout le quartier des Mousquines et permis une reconstruction beaucoup plus homogène du quartier d'Etraz.

Vga.

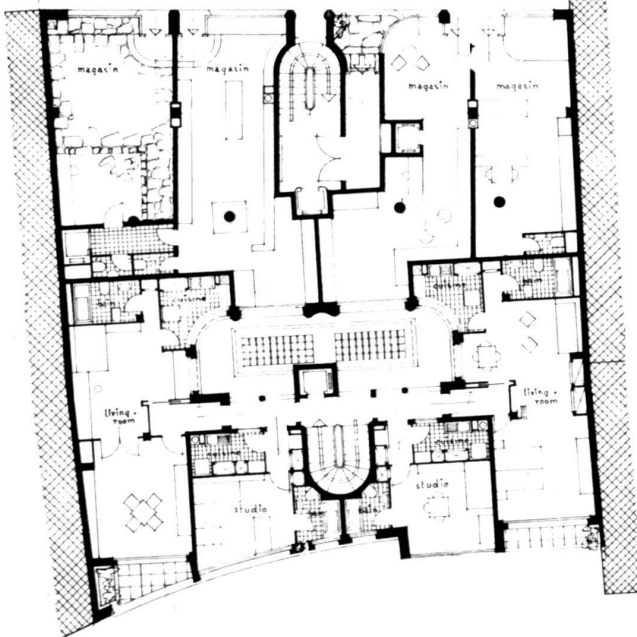


Immeuble
rue d'Etraz et
rue de l'Ecole-Supérieure

(Photo E. Gos.)

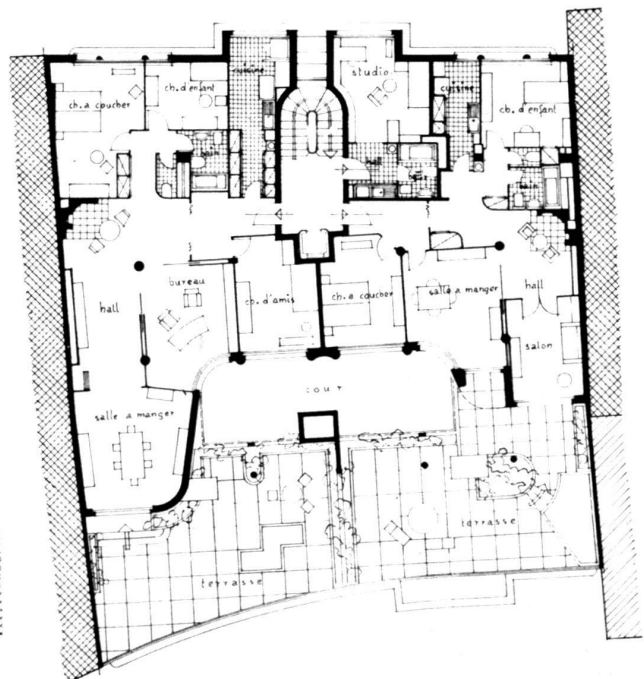
Façade rue de l'Ecole-Supérieure.

Rue d'Etraz.



Echelle 1 : 300.

Rez supérieur.



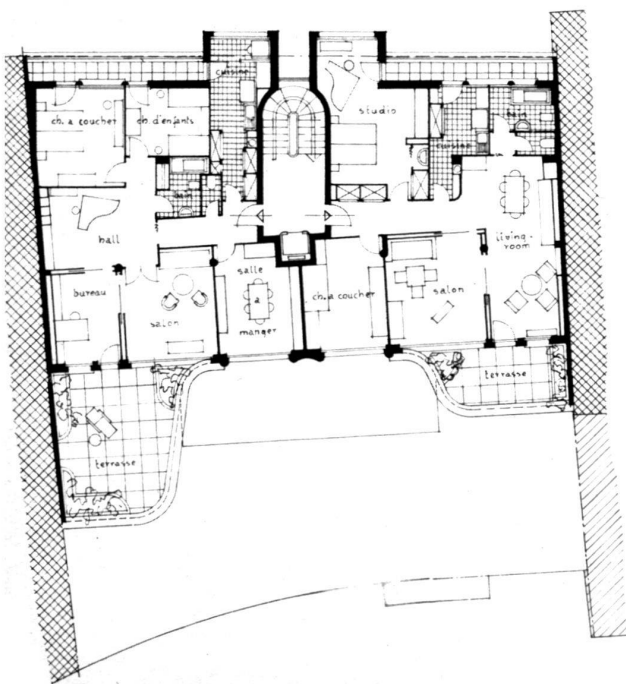
1^{er} étage.

Architecte :
 J. Favarger
 F.A.S.

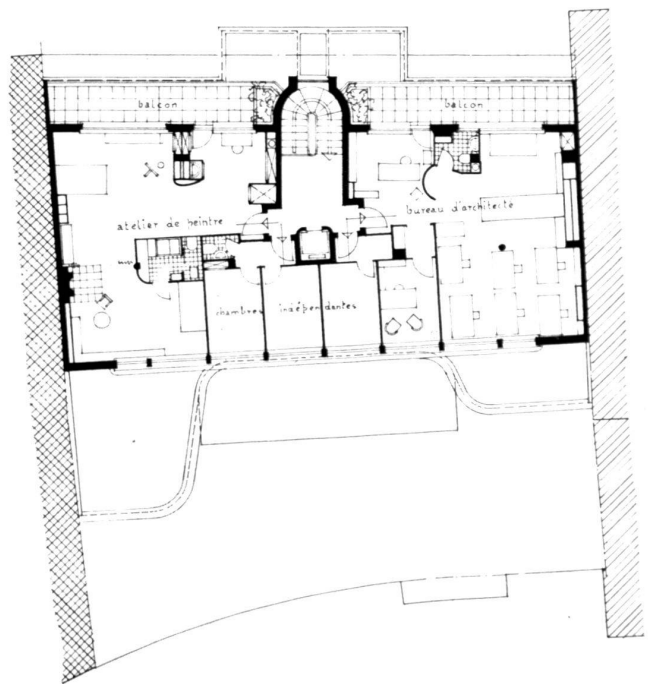


(Photo E. Gos.)

Façade rue Etraz.



4^{me} étage.

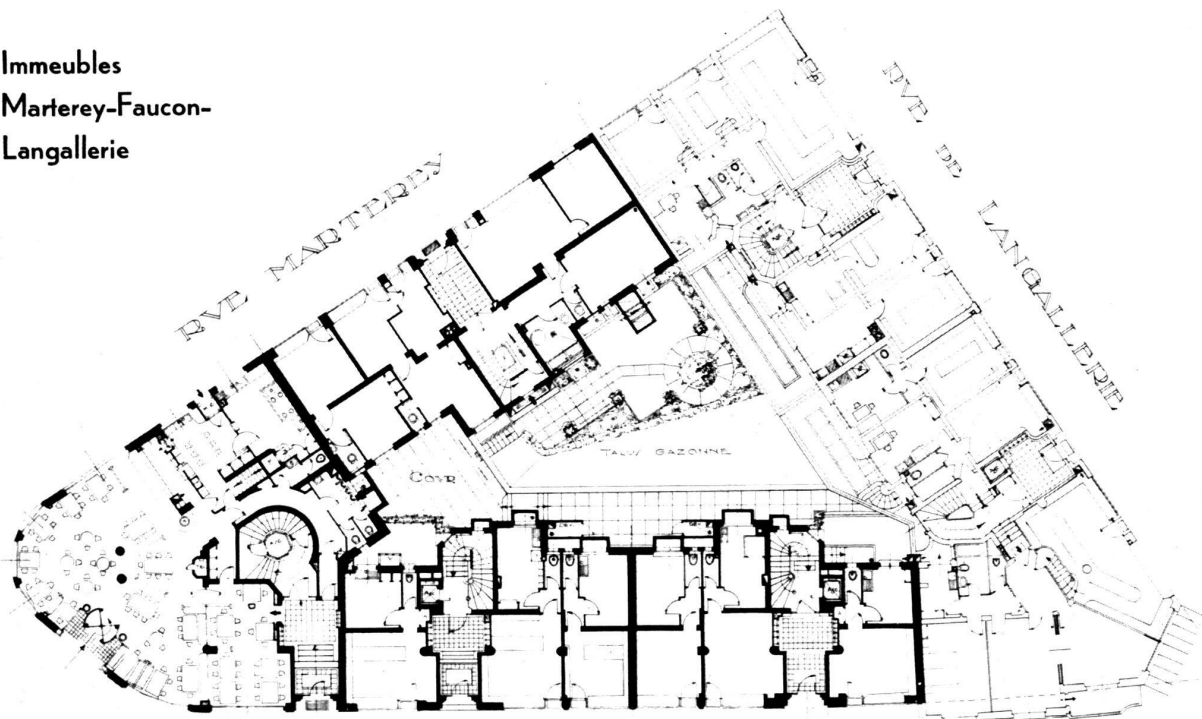


5^{me} étage.



Angle Marterey—avenue du Tribunal-Fédéral.

Immeubles
Marterey-Faucon-
Langallerie



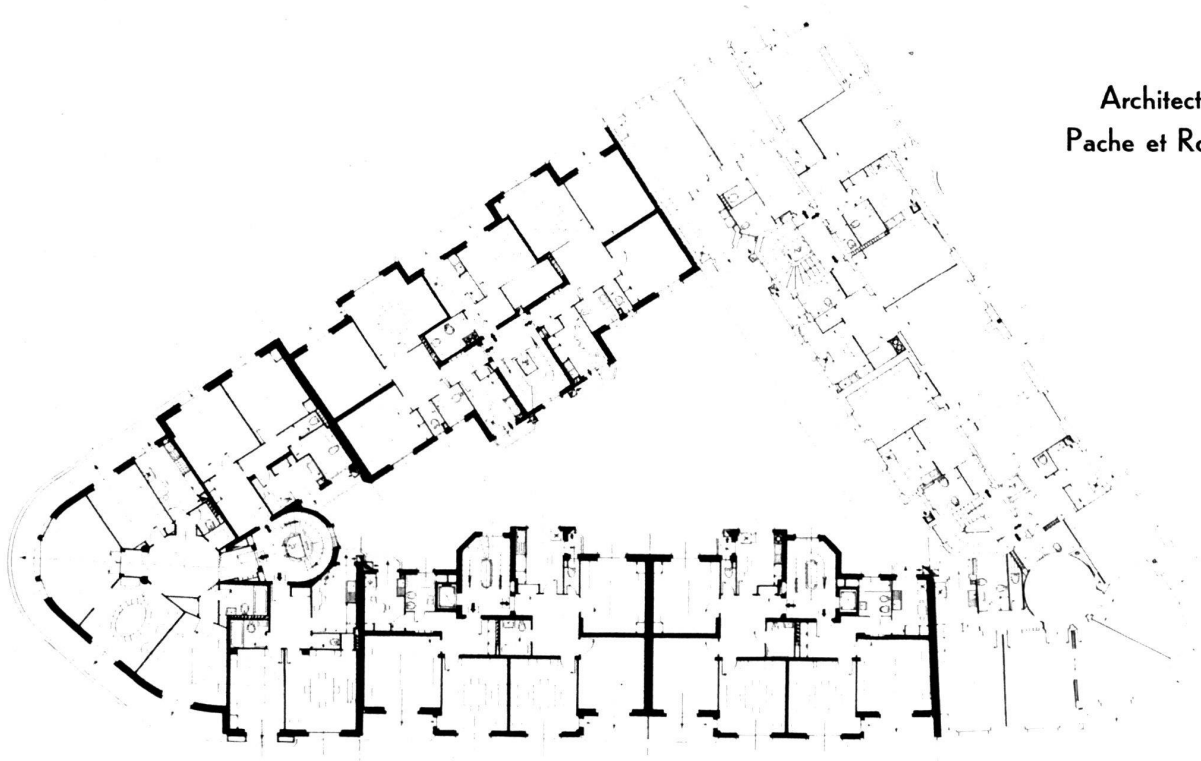
Echelle 1 : 400.

AVENUE DU TRIBUNAL FEDERAL

Plan des rez-de-chaussée.



Façade avenue du Tribunal-Fédéral.



Architectes:
Pache et Roux

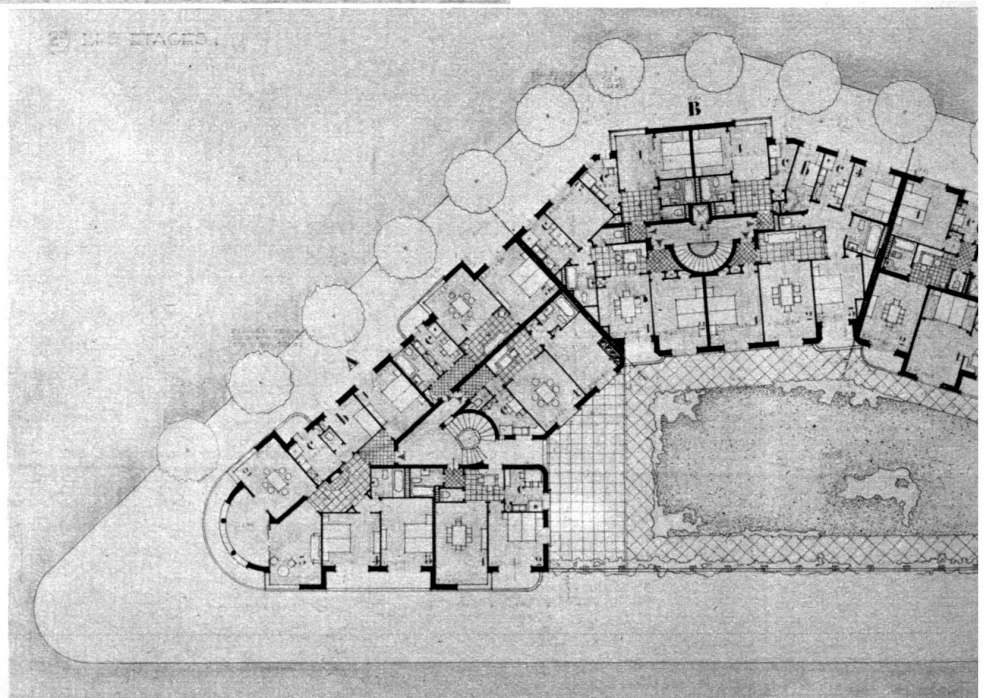
Echelle 1 : 400.

Plan des étages.

Groupe d'immeubles
rue Etraz-
avenue du Tribunal-Fédéral



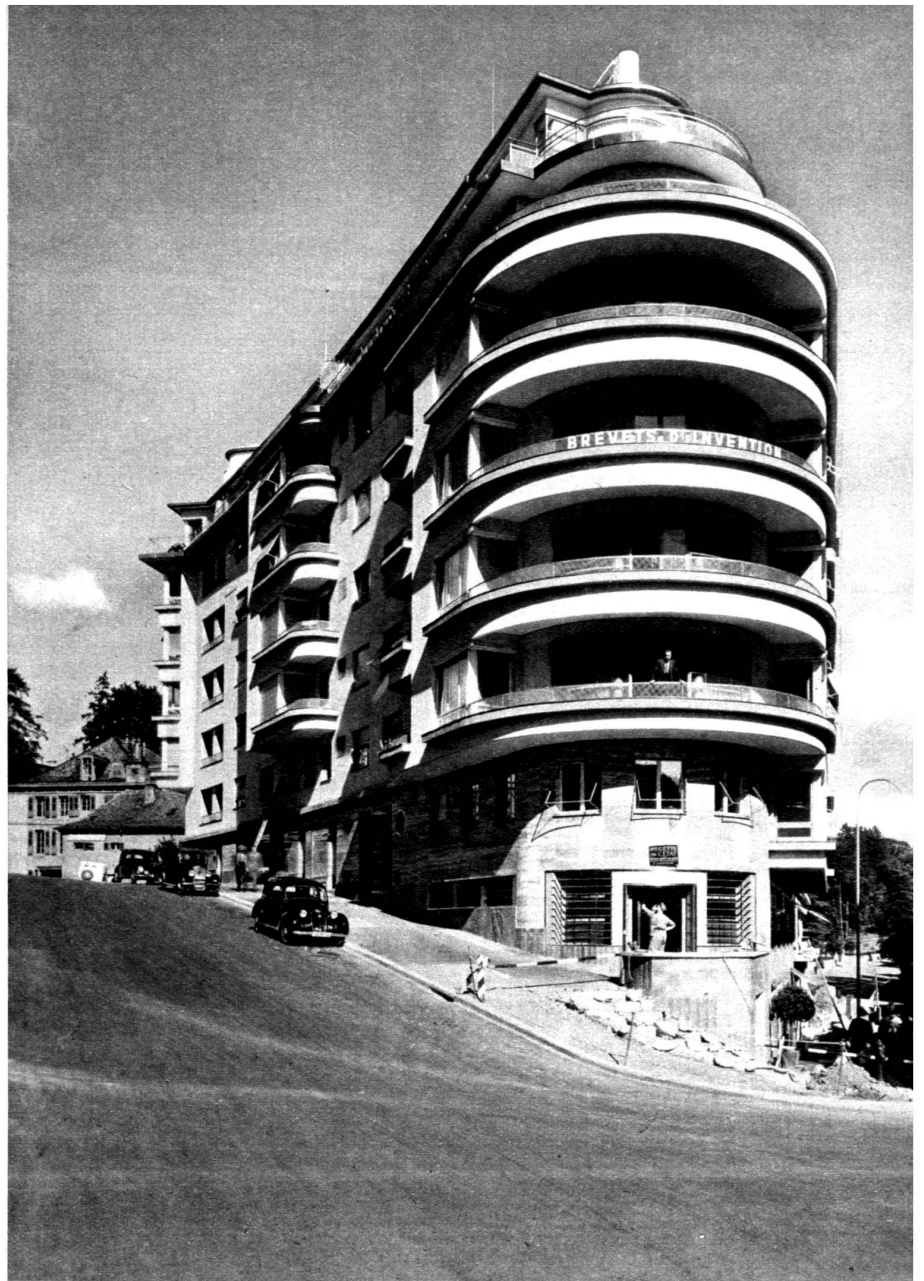
(Photo de Jongh, Lausanne.)



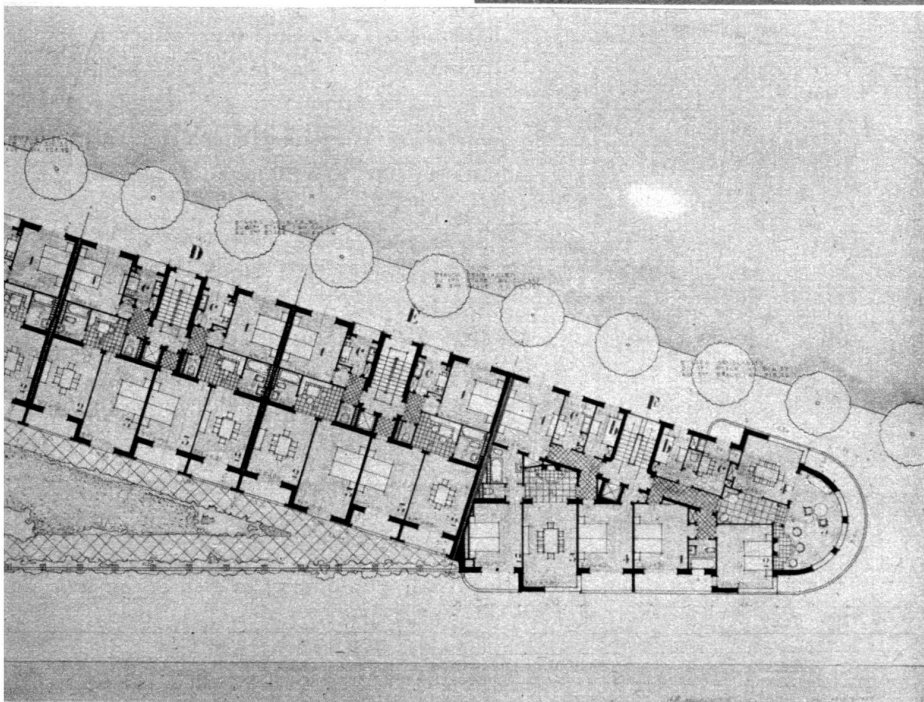
Echelle 1 : 400.

Rue d'Etraz.

Architectes :
Gorjat & Baehler



(Photo de Jongh, Lausanne.)



Plan des étages